



## FICHE D'INSCRIPTION 20 -20

**Nom et prénom de l'Enfant :** .....

Date de naissance : .....

Sexe : ☐ Fille ☐ Garçon Taille : ..... Pointure : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone portable de l'ado : .....

E.mail de l'ado : ..... Pseudo Facebook .....

Etablissement scolaire fréquenté : .....

Classe : .....

**Nom et prénom du parent 1:** .....

Adresse (**si différente de l'enfant**) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél domicile : ..... **Mobile :** .....

E.mail : ..... **Pseudo Facebook** .....

Profession : .....

Tél professionnel : .....

**Nom et prénom du parent 2:** .....

Adresse (**si différente de l'enfant**) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél domicile (si différent du parent 1) : ..... **Mobile :** .....

Email : ..... **Pseudo Facebook** .....

Profession : .....

Tél professionnel : .....

### A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES PARENTS !

Quotient familial : .....

N° allocataire CAF : .....

N° sécurité sociale (couvrant l'enfant) : .....

Autre régime (MSA...) : .....

Assurance : .....



## AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné (e) Mme, M. ....

Responsable légal de Nom : ..... Prénom : .....

- Déclare l'inscrire au **Secteur Jeunesse de la Communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge** » et avoir souscrit une assurance **extrascolaire**.

- L'autorise à participer aux animations du Secteur Jeunesse. Les activités payantes sont à régler sur facture en fin de mois. Il est impératif d'annuler l'inscription à une activité au plus tard 48h avant celle-ci. Toute absence non justifiée sera facturée sauf pour raison médicale ou pour raison familiale grave.

- L'autorise à pratiquer les activités sportives et déclare m'être assuré(e) de l'absence de toute contre-indication ;

- L'autorise à se baigner et m'engage à fournir un brevet de natation de 50 m si la réglementation l'oblige,

- Autorise les personnes mandatées par le Secteur Jeunesse à prendre toutes les mesures médicales nécessaires (traitement médical, hospitalisation, opération chirurgicale, etc.) en cas de besoin.

**- Déclare décharger le Secteur Jeunesse de toute responsabilité dès la fin de l'activité notamment pour le trajet de retour à domicile, quelle que soit l'heure de fin de cette activité. Autorise mon enfant à aller et venir lorsqu'il est au local.**

- Autorise les personnes ci-dessous à le (la) prendre en charge en cours ou en fin d'activité :

NOM : ..... Prénom : .....

NOM : ..... Prénom : .....

- Accepte la diffusion par le Secteur Jeunesse des images prises lors des activités. Cette autorisation de diffusion vaut aussi pour le Facebook du secteur jeunesse ([www.facebook.com/secteurjeunesse](http://www.facebook.com/secteurjeunesse)) et pour les sites internet de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge : [www.coeurdesaintonge.fr](http://www.coeurdesaintonge.fr) et [www.mde-saintporchaire.fr](http://www.mde-saintporchaire.fr). Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Pour exercer ces droits, adressez-vous à la direction du secteur jeunesse de la communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge : 06-23-28-04-15 ou [secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr](mailto:secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr).

- Souhaite faire les recommandations suivantes :

Fait à ..... , le .....

Signature du responsable :



## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

### 1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

| VACCINATIONS OBLIGATOIRES | Oui | Non | DATES DES DERNIERS RAPPELS | VACCINS RECOMMANDÉS        | DATES |
|---------------------------|-----|-----|----------------------------|----------------------------|-------|
| Diphtérie                 |     |     |                            | Coqueluche                 |       |
| Tétanos                   |     |     |                            | Haemophilus                |       |
| Poliomyélite              |     |     |                            | Rubéole-Oreillons-Rougeole |       |
|                           |     |     |                            | Hépatite B                 |       |
|                           |     |     |                            | Pneumocoque                |       |
|                           |     |     |                            | BCG                        |       |
|                           |     |     |                            | Autres (préciser)          |       |

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

### 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

☐ oui ☐ non

MEDICAMENTEUSES

☐ oui ☐ non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

☐ oui ☐ non

Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

### 3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

### 4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) représentant les 18 communes membres. Elle met en œuvre la compétence Petite Enfance, Enfance-Jeunesse à travers une CTG (Convention Territoriale Global) pour le 11-17 ans et soutient dans ce cadre l'ensemble des actions, services ou associations du territoire agissant en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le secteur jeunesse « Sec'J » est un service pour les 11-17 ans (ou à partir de la 6<sup>ème</sup>) de la Communauté de Communes.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets (découverte, culturel, sportif, artistique). L'accès se fait sans discrimination.

Toute cohabitation doit se faire dans un état d'esprit de respect de l'autre, de neutralité, de laïcité et de tolérance.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords des locaux et lors des activités ainsi que pendant le transport.

Au sein du secteur jeunesse, quelques règles ont été définies comme non négociables :

- **La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est prohibée,**
- **Tout comportement violent verbal ou physique n'est pas toléré,**
- **Toute attitude qui pourrait interférer avec l'organisation du groupe n'est pas acceptée,**
- **Le respect des autres, de l'équipe, du matériel et de l'environnement est une priorité.**

Lors de nos différentes animations (sorties et séjours) d'autres règles sont partagées et définies avec les jeunes : règles de vie collective, horaires, fonctionnement...

## 1/ Les lieux d'accueil

La maison des Rivières, local jeunes de St Porchaire :

Située place Eugène Bézier, sur la commune de Saint Porchaire. Cet espace accueille la Communauté de Communes et les bureaux du Secteur Jeunesse. Les salles de réunions sont parfois utilisées pour les activités du Secteur Jeunesse. Un espace est spécialement dédié à la jeunesse avec une salle d'activité composée d'un babyfoot, d'une télé, d'une console, de postes ordinateurs et d'un canapé pour accueillir les jeunes sur les temps périscolaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires.



### Le local de Beurlay

Au sein de l'école primaire, ce local de 45m<sup>2</sup> est composé d'une pièce avec babyfoot, table de ping-pong, console de jeux et avec accès à internet ; d'un espace cuisine équipée et d'un espace de rangement pour stocker le matériel pédagogique du secteur jeunesse. Les jeunes ont également à disposition des jeux de sociétés, des livres, un abonnement est effectif à la ludothèque et la médiathèque de Saintes pour nous permettre de renouveler les propositions.



### Le local de Soullignonnes :



Le local se situe au-dessus de la mairie, il mesure 60m<sup>2</sup>, il est composé d'une cuisine, d'un espace de vie, et d'une petite salle d'activité. Les jeunes ont accès à un espace ombragé comportant des jeux pour enfants, un terrain de tennis et un terrain de foot situé au cœur de la commune.

## Le local de St Gemme :

Ce local ouvert depuis septembre 2018, il se situe dans l'école. C'est une ancienne salle de classe qui est mise à disposition par la municipalité pour l'accueil des jeunes. Les jeunes qui fréquentent ce local ont trouvé du mobilier et sont actifs dans les projets d'auto-financement. Les jeunes bénéficient de la cour de l'école comme espace extérieur ainsi que du terrain de sports situé à 200 mètres. Ils ont également accès aux postes informatiques et à tous les ouvrages de la médiathèque qui jouxte le local jeunes.



### 2/ Le transport

Le Sec'J peut utiliser un ou plusieurs des quatre minibus de la collectivité. La CDC s'est engagée à faciliter l'accès aux services pour les jeunes. Des points de rendez-vous sur plusieurs communes sont mis en place pour répondre aux besoins.

### 3/ L'âge

A partir de la 6<sup>ème</sup> ou de 11 à 17 ans.

### 4/ Les horaires

#### Les activités extérieures

Les mercredis après-midi de 13h30 à 18h (horaires habituels sous réserve de modification selon l'activité), pendant les vacances scolaires aux horaires établis pour chaque activité. (Stage, activité à la journée, activité à la demi-journée, soirées.)

Accueil possible le mercredi dès midi, les jeunes sont récupérés au collège et chacun apporte son repas.

#### Les locaux

14h à 18h à Beurley, Ste Gemme

De 16h30 à 18h30 les mardis, jeudis et vendredis en période scolaire pour St Porchaire et le mercredi entre midi et 13h30.

Les locaux peuvent être ouverts également pour des ateliers périscolaires en fonction des projets.

### 5/ Le fonctionnement

#### Inscriptions au secteur jeunesse

Un droit d'accès permet de profiter de l'ensemble des actions du secteur jeunesse, il est valable pour l'année civile et pour la famille.

|                        | De janvier à décembre | De Septembre à Décembre |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Quotient familial <760 | 6,00€                 | 4,00€                   |
| QF >760                | 6,20€                 | 4,20€                   |
| Non allocataire et MSA | 6,30€                 | 4,30€                   |
| Hors CDC               | 6.50€                 | 4,50€                   |

Il est possible de venir deux fois sur du local pour découvrir le secteur jeunesse avant de s'inscrire.

**Pour toute inscription il est impératif de fournir les pièces suivantes sur l'espace famille :**

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11698810#connexion&173432>



- ☐ Dossier d'inscription à remplir en ligne
- ☐ Photocopie des vaccins du carnet de santé
- ☐ Fiche sanitaire remplie et signée
- ☐ Attestation d'assurance EXTRA SCOLAIRE et responsabilité civile
- ☐ L'attestation de la CAF ou de la MSA
- ☐ Pour les séjours : l'attestation de la sécurité sociale, attestation mutuelle, certificat médical attestant la non contre-indication à la vie en collectivité et à la pratique sportive. Certains papiers peuvent être demandé en supplément.

Toutes ces pièces sont nécessaires pour sécuriser l'accueil des jeunes, toute pièce manquante entraînera un blocage des inscriptions aux activités. Le dossier est validé lorsque toutes les pièces sont présentes au dossier sur l'espace famille, nous ne prendrons pas les enfants lors des sorties si cela n'est pas le cas !

## 6/ Inscriptions aux activités

Le programme paraît par période de mercredis et de vacances, les jeunes peuvent se préinscrire auprès des animateurs mais l'inscription n'est prise en compte que suite à la confirmation des parents, elle est ensuite validée par les animateurs !

Les inscriptions se font exclusivement par l'espace famille.

Païement des activités :

Le règlement des factures est à effectuer à réception de la facture en fin de période. Les modes de règlements sont :

- En espèces,
- Par chèques à l'ordre de la *régie de recette du secteur jeunesse de la communauté de commune Cœur de Saintonge*
- Par virement : 10071 17000 00002004432 96  
FR76 1007 1170 0000 0020 0443 296  
TRPUFRP1

L'équipe d'animation se plie en 4 pour faire des propositions innovantes. Les annulations de dernières minutes peuvent mettre en défaut la réalisation de celles-ci. Sans motif médical et à moins de 24 heures de l'activité, toute annulation entraînera la facturation de l'activité. Il n'est pas possible d'annuler une activité sur votre espace famille. Pour faire une annulation, il vous faudra prévenir l'équipe du Secteur Jeunesse le plus tôt possible et au moins 72 heures à l'avance par mail à [secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr](mailto:secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr).

En cas d'annulations tardives répétées, 3, les jeunes concernés seront mis sur liste d'attente pour les futures activités phares.

## 7/ responsabilités

Le personnel : l'équipe est diplômée et compétente pour encadrer les enfants.

La responsabilité de la direction et de son équipe est engagée dès que le jeune est accueilli pour son activité, dans la tranche horaire indiquée sur le programme d'activités, sauf s'il y a ramassage en minibus, alors la responsabilité est immédiate et ce jusqu'au départ du jeune.

Le jeune : il doit suivre les recommandations de l'équipe éducative. Toute dégradation volontaire ou intentionnelle sera réparée à la charge du responsable de l'enfant. Une réparation pédagogique menée par l'enfant lui-même pourra être envisagée.

L'assurance : l'assurance EXTRA SCOLAIRE et RESPONSABILITE CIVILE est obligatoire pour la participation aux activités, il faudra fournir l'attestation.

Le secteur jeunesse et la CDC ont souscrit une assurance chez GROUPAMA pour couvrir ses activités.

## 8/ Sécurité

Les violences physiques, morales, jeux dangereux et mise en danger de la vie d'autrui sont strictement interdits.

Il est interdit d'être en possession de tout objet pouvant être dangereux pour soi ou pour autrui.

Le téléphone portable est interdit pendant les activités (*sauf si l'activité nécessite son utilisation*)

Les règles de vie sont régulièrement discutées avec les jeunes et affichées dans les locaux. Chaque jeune s'engage à respecter ce règlement.

Ce règlement est adopté par la communauté de communes, la commission jeunesse et l'équipe du Sec'J. Il ne peut être modifié sans l'accord des trois parties.

## 9/ Renseignements

Pour tout renseignement, réclamation ou autre information, contacter Laurent Laffont, directeur du secteur jeunesse au 06 23 28 04 15 ou 05 46 95 47 93 ou par mail à [secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr](mailto:secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr)

---

## 10/ signatures

« Je confirme avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte les termes. »

Fait à ..... le.....

Les parents,  
Responsables légaux

Le jeune

La direction du Sec'J

